

# Synthèse des éléments de la lettre ouverte remise le 22 novembre 2017 au Conseiller d'Etat Luc Barthassat et à la presse

## Sélection d'un nouveau site de stockage à ciel ouvert des mâchefers dans le canton de Genève

### De quoi s'agit-il ?

Le service de géologie, sols et déchets (GESDEC) a sélectionné trois sites potentiels pour mener des investigations géologiques afin de déterminer un nouveau site de stockage des mâchefers dans le canton de Genève en remplacement de la décharge du Nant de Châtillon, arrivant en fin d'exploitation en 2019.

### Qu'est-ce qu'une décharge (bioactive) de mâchefer ?

C'est une décharge à ciel ouvert d'un volume **d'un million de mètres cubes** où l'on dépose les résidus d'incinération des ordures ménagères appelés mâchefer.

### Les mâchefers, c'est quoi ?

- Les mâchefers sont les scories retirées des foyers après incinération des ordures ménagères à l'usine des Cheneviers et représentent environ 25% du poids des déchets incinérés
- Ce sont des **résidus pollués et toxiques** qui traversent encore des processus chimiques et biologiques qui nécessitent des installations particulières

### Processus de sélection du nouveau site

Le GESDEC a identifié 14 sites potentiels sur 7 communes (Anières, Collex-Bossy, Jussy, Laconnex, Russin, Satigny et Versoix)

Une analyse multicritère a sélectionné **trois sites** pour y conduire des investigations géologiques et techniques complémentaires afin de désigner le site définitif :

- Site dit « Bourdigny », Satigny
- Site dit « Longs-Prés », Versoix
- Site dit « Forêt Collex-Bossy », à Collex-Bossy

**Ces sites sont situés en zone agricole (champs cultivés) et forestière.**

1. Les communes concernées se sont opposées à ce choix par des résolutions très claires !
2. Tout au long du processus elles ont prôné d'explorer des méthodes alternatives éprouvées en Suisse, en Europe et ailleurs de **valorisation des mâchefers**, qui permettent d'en diminuer leur volume, leur toxicité et leur réutilisation sur des bases légales et techniques.
3. Les communes considèrent que le GESDEC et l'autorité politique n'ont pas mis les ressources nécessaires pour développer ces nouvelles solutions techniques et sous-estiment les enjeux environnementaux, économiques et sociaux

### Bases légales

L'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets, du 4 décembre 2015, impose à la Confédération et aux cantons d'encourager la limitation de la production de déchets (art. 11 OLED), et de **valoriser les déchets selon l'état de la technique** (art. 12, al. 2, OLED).

**En 2001** déjà, le Grand Conseil genevois lors du vote de la Loi 8269 ouvre un crédit autofinancé de 780'000 F pour l'étude d'une nouvelle décharge cantonale bioactive, « **ainsi qu'une étude des nouvelles techniques permettant d'améliorer le traitement des mâchefers et autres résidus** » (art. 1, al. 1, Loi 8269).

Ces nouvelles techniques n'ont pas été explorées comme elles le devraient.

## Composition des mâchefers

**L'observation visuelle des mâchefers** non traités montre :

- des imbrûlés (plastiques, tissus), des métaux ferreux et non ferreux, du verre, des scories, des blocs de pierres plus ou moins gros

**Composition chimique :**

- minéraux
- métaux classiques et métaux lourds
- carbone organique
- composés à toxicité reconnue

## Bases techniques : valorisation des mâchefers

Il y a **des solutions de traitement** de ces mâchefers qui réduisent leur volume et leur toxicité avec des possibilités de recyclage et de réutilisation.

Seule une faible proportion (< 2%) doit être éliminée en centre de stockage à la suite de ces traitements!

***La valorisation des mâchefers contribue à l'objectif de minimiser le besoin de décharge de grande capacité de matériaux polluants en évitant leur enfouissement en zone agricole ou forestière.***

***Elle épargne de lourds coûts de construction, de gestion et de surveillance à la collectivité.***

***Elle contribue à une planète et un canton propres pour les générations futures.***

## Exemple de recyclage et réutilisation

- *Selfrag* : [www.selfrag.com](http://www.selfrag.com)
- *Smedar* : [www.smedar.fr](http://www.smedar.fr)
- *Goudsmitmagnets* : [www.greendeals.nl](http://www.greendeals.nl)